

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par deux projets de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11:

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2025, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté les projets de règlement suivants :

- Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin de prévoir des modalités relatives aux appentis attenants à un bâtiment complémentaire à l'habitation.

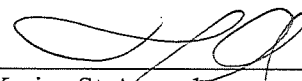
Ce projet de règlement a pour objet d'introduire au règlement de zonage des normes pour encadrer la construction d'un appentis, lequel fait référence à une toiture adossée au mur d'un garage ou d'un cabanon servant à abriter ou entreposer des objets.

- Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'autoriser les bâtiments complémentaires en cour avant dans la zone agricole dynamique A-207.

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter au règlement de zonage une mesure d'exception applicable dans la zone A-207, laquelle est déterminée dans le secteur du chemin Lou-Dan, pour permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire à l'habitation dans la cour avant d'un terrain déjà construit selon certaines conditions.

2. Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlement se tiendra le **lundi 17 novembre 2025 à 20 heures, à l'Édifice Paul-Benoît**, situé au 107, rue de la Salle, à Deschambault-Grondines. Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement seront expliqués et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à ceux-ci.
3. Ces projets de règlement peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de ceux-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
4. Ils peuvent également être consultés au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 12h30 à 16h15 ainsi que le vendredi de 9h à 12h.
5. Ces deux projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 15^e JOUR D'OCTOBRE 2025.



Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le Courrier de Portneuf et affiché une copie de celui-ci à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 octobre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Karine St-Arnaud
Directrice générale et greffière-trésorière